Numéro 167

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2026
KINSHASA-R.D.C

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE LA COMMUNE DE LEMBA À L'ÉPREUVE DE L'ACTIVISME POLITIQUE

Par

John NDONGA BUTAWAKU

Doctorant à la Faculté des sciences sociales, administratives et politiques de l'Université de Kinshasa

Chercheur à la Chaire d'administration publique et management / SPA / UNIKIN

Politologue et manager

Résumé

Cet article examine les rapports entre activisme politique et développement local dans la commune de Lemba, à Kinshasa. Il s'inscrit dans une démarche exploratoire associant observations, témoignages d'acteurs locaux et sources documentaires. L'analyse distingue deux dimensions : la mobilisation citoyenne peut soutenir l'assainissement et les initiatives communautaires ; son instrumentalisation partisane peut, au contraire, déplacer les priorités et fragiliser la continuité des projets. Les situations rapportées éclairent des mécanismes possibles de blocage, sans permettre d'en mesurer la fréquence ni d'isoler leur effet causal. L'article défend une gouvernance locale fondée sur la transparence, la professionnalisation des services et la neutralité administrative, dans le respect de l'autonomie des entités territoriales décentralisées.

Mots-clés *: développement local ; activisme politique ; gouvernance locale ; décentralisation ; Lemba.*

Abstract

This article examines the relationship between political activism and local development in Lemba, Kinshasa. Its exploratory approach combines observations, accounts from local actors and documentary sources. The analysis distinguishes two dimensions: civic mobilization may support sanitation and community initiatives, whereas partisan appropriation may divert priorities and undermine project continuity. The reported situations highlight possible mechanisms of obstruction but do not establish their frequency or isolate their causal effects. The article advocates local governance based on transparency, professional public services and administrative neutrality, with due regard for the autonomy of decentralized territorial entities.

Keywords: *local development; political activism; local governance; decentralization; Lemba.*

INTRODUCTION

L'organisation territoriale de la République démocratique du Congo résulte de réformes successives, engagées pendant la période coloniale puis poursuivies après l'indépendance. Ces transformations ont modifié les rapports entre le pouvoir central, les provinces et les autorités locales. Elles constituent le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit le développement des communes de Kinshasa.

Les réformes de la Deuxième République, notamment l'ordonnance-loi n° 82-006 de 1982, ont redéfini l'organisation territoriale et administrative.[201] La Constitution du 18 février 2006 consacre une nouvelle architecture : la ville de Kinshasa et vingt-cinq provinces, ainsi que la libre administration des entités territoriales décentralisées dans les conditions prévues par la loi.[202] La loi organique n° 08/016 du 7 octobre 2008 précise la composition, l'organisation et le fonctionnement de ces entités ainsi que leurs rapports avec l'État et les provinces.[203]

Ces réformes influencent la structure actuelle des entités territoriales décentralisées. Celles-ci disposent d'une personnalité juridique et d'une autonomie de gestion, mais exercent leurs attributions dans un cadre légal qui organise également les contrôles et les relations avec les autres niveaux de pouvoir. Leur autonomie ne se réduit donc ni à une indépendance institutionnelle ni à une simple soumission aux instructions du pouvoir central.

L'intérêt d'une réforme de décentralisation se mesure aussi à sa capacité à répondre aux besoins des habitants. Or, l'existence de textes organisant l'autonomie locale ne garantit pas, à elle seule, la qualité des services. À Lemba, les difficultés organisationnelles et les pratiques des responsables communaux interrogent la traduction de ces réformes dans la vie quotidienne. Les engagements politiques peuvent favoriser une initiative collective ou détourner son fonctionnement vers des intérêts particuliers. Dans quelle mesure l'activisme politique contribue-t-il au développement local de Lemba ou en freine-t-il la réalisation ?

[201] République du Zaïre, ordonnance-loi n° 82-006 du 25 février 1982 portant organisation territoriale, politique et administrative de la République.

[202] Constitution du 18 février 2006, telle que révisée en 2011, art. 2 et 3.

[203] Loi organique n° 08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'État et les provinces.

La réflexion s'organise en trois parties : le cadre conceptuel ; la présentation du contexte communal et des services ; enfin, la démarche exploratoire et la discussion des situations rapportées, suivies de propositions pour la gouvernance locale.

I. CADRE CONCEPTUEL

L'analyse repose sur deux concepts : le développement local et l'activisme politique. Le premier gagne à être situé dans les principales conceptions du développement, dont les présupposés diffèrent et ne peuvent être confondus.

Rostow propose une lecture du développement en cinq étapes : la société traditionnelle, les conditions préalables au décollage, le décollage, la marche vers la maturité et l'ère de la consommation de masse.[204] Ce modèle de croissance linéaire constitue une proposition théorique ; il ne décrit pas une trajectoire nécessairement suivie par toutes les sociétés.

François Perroux associe le développement aux changements mentaux et sociaux qui rendent une population apte à accroître durablement son produit réel global.[205] Son approche invite à dépasser la seule augmentation quantitative de la production.

Samir Amin inscrit le développement dans les rapports historiques de domination et dans les inégalités de l'économie mondiale.[206] Les pays anciennement colonisés n'évoluent pas dans les conditions qu'ont connues les premières puissances industrialisées : la question ne se réduit donc pas à un simple rattrapage.

Le Programme des Nations Unies pour le développement privilégie une approche centrée sur les personnes, leurs choix et leurs capacités. Cette perspective conduit à examiner les inégalités, les possibilités de participation et les conditions de la coopération, au-delà de la croissance économique.[207]

Ces conceptions ne sont pas équivalentes. Elles permettent néanmoins de retenir, pour cette étude, une définition multidimensionnelle du développement : l'amélioration durable des conditions de vie, des capacités d'action et de l'accès aux services, appréciée au regard de l'intérêt communautaire.

[204] Rostow, The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto (1960).

[205] François Perroux, L'économie du XXe siècle, introduction du terme « développement » en France (1961)

[206] AMIN Samir, *L'impérialisme et le développement inégal*, Paris, Éditions de Minuit, 1976.

[207] Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2024). Rapport sur le développement humain 2023-2024 : Sortir de l'impasse, Repenser la coopération dans un monde polarisé. New York : PNUD.

1.1. Le développement local

Le développement local vise à renforcer la capacité d'initiative d'un territoire et à améliorer la qualité de vie de sa population. Les travaux de Bernard Vachon soulignent l'importance de la mobilisation des acteurs et de la gouvernance territoriale.[208] Une telle démarche suppose des relations de coopération et une articulation entre ressources locales et appuis extérieurs.

Dans le cadre communal, le développement local désigne un processus de transformation socioéconomique orienté vers l'intérêt de la communauté. Il implique le respect de la chose publique et la recherche de bénéfices collectifs, plutôt que leur appropriation par un groupe partisan.

Ainsi, le développement local peut être défini comme une démarche stratégique et technique visant à stimuler un ensemble d'initiatives locales. L'objectif est de renforcer la capacité des collectivités à s'adapter aux nouvelles exigences de la croissance sur le plan macroéconomique. Cette approche s'inspire également de modèles déjà expérimentés dans d'autres contextes, tout en tenant compte des spécificités locales.

1.2. L'activisme politique

L'activisme politique désigne des formes d'engagement par lesquelles des citoyens, des mouvements ou des organisations cherchent à influencer les décisions publiques. Il peut prendre la forme de manifestations, de campagnes de sensibilisation, de plaidoyers ou d'initiatives citoyennes. Ses objectifs peuvent concerner la justice sociale, la démocratie, les droits humains ou des besoins locaux immédiats.

Les analyses de Max Weber sur la domination et le pouvoir éclairent les rapports entre autorité, légitimité et organisation politique.[209] Elles ne constituent toutefois pas une définition de l'activisme politique. Celui-ci peut se déployer à l'intérieur comme à l'extérieur des institutions, sans se confondre avec l'exercice de la contrainte étatique.

L'activisme n'est donc pas, par définition, contraire à l'intérêt général. Il devient problématique pour le développement local lorsque l'influence exercée sur les décisions publiques vise l'avantage d'un camp au détriment de l'accès équitable aux services. Cette distinction permet d'examiner séparément mobilisation citoyenne et instrumentalisation partisane.

[208] VACHON Bernard, *Développement local, développement durable et gouvernance territoriale*, Cégep de Saint-Félicien / UQAM, 2009. p. 5.

[209] WEBER Max, *Économie et société*, édition française, 2021.

L'analyse porte ainsi sur les mécanismes par lesquels la mobilisation favorise la coopération ou alimente les rivalités autour des projets, des ressources et des responsabilités communales.

La grille de lecture de la gouvernance publique locale proposée par David Carassus et Kémo Baldé fournit un appui à cette réflexion.[210] Élaborée à partir de l'intercommunalité française, elle aide à interroger l'organisation des relations entre acteurs et les pratiques de gouvernance. Sa mobilisation à Lemba relève d'un usage analytique ; elle ne permet pas de transposer automatiquement les résultats obtenus dans un autre contexte institutionnel.

II. LE CONTEXTE COMMUNAL ET LES SERVICES PUBLICS

2.1. Repères historiques et transformations urbaines

Lemba est une commune de la ville-province de Kinshasa. Son histoire administrative est associée, dans les récits locaux, à la mise en place de services municipaux et à une recherche d'ordre dans la gestion de l'espace urbain. La place accordée à ses premiers responsables, notamment Carlos Lopez, traduit l'importance de cette mémoire de l'administration locale. L'appréciation de cette période doit cependant être distinguée d'une mesure comparative de la qualité des services.

La présence de logements liés au milieu universitaire et d'un camp de police illustre la diversité des fonctions résidentielles et institutionnelles de Lemba. Les infrastructures socioéconomiques, les édifices religieux et les espaces récréatifs participent également à son identité urbaine.

Lemba occupe ainsi une place particulière dans le paysage kinois, en raison notamment de ses liens avec le monde universitaire. Cette spécificité n'autorise pas à présumer une homogénéité sociale de ses habitants ni à établir un classement de modernité entre communes.

Au fil des transformations administratives et de l'urbanisation, Lemba a connu des difficultés de gestion de l'espace habité. Ses relations avec les communes voisines — Ngaba, Kisenso, Limete, Matete et Mont-Ngafula — s'inscrivent dans une dynamique urbaine plus large. La proximité géographique ou l'origine des agents ne suffisent toutefois pas à expliquer les défaillances administratives : celles-ci appellent l'examen des ressources, des compétences et des mécanismes de contrôle.

[210] CARASSUS David et BALDÉ Kémo, « Analyse de la gouvernance publique locale : proposition d'une grille de lecture et caractérisation exploratoire des pratiques de l'intercommunalité française », *Finance Contrôle Stratégie*, NS-7, 2020, https://doi.org/10.4000/fcs.3990.

Le morcellement des parcelles, la multiplication des activités commerciales et des débits de boissons, ainsi que les préoccupations de sécurité accroissent les demandes adressées aux services. La mobilité des agents entre communes soulève aussi la question de leur connaissance du territoire et de leur responsabilité envers les usagers. Le lieu de résidence d'un agent ne constitue cependant pas, à lui seul, un indicateur de sa probité ou de son efficacité.

L'offre de proximité s'est diversifiée : boutiques, étals et autres activités permettent aux habitants d'accéder à de nombreux biens sans quitter leur quartier. Cette vitalité économique pose en retour des problèmes d'occupation de l'espace et de régulation. La perception des recettes locales doit respecter les textes applicables et reposer sur des procédures connues des contribuables ; elle ne saurait dépendre d'exigences improvisées par les agents.

La densification de l'habitat, le recul d'espaces verts et l'occupation d'emprises exposées à l'érosion constituent des sujets de préoccupation.[211] Les constructions en hauteur ne font pas disparaître les enjeux de promiscuité, d'assainissement et d'accès aux services. Ces observations appellent un suivi territorial précis ; elles ne permettent pas, en l'absence d'indicateurs, de fixer un seuil de saturation de la commune.

2.2. Les services et leurs compétences

La loi organique n° 08/016 prévoit, pour la commune, un conseil communal et un collège exécutif communal. Ce cadre juridique distingue les fonctions délibérantes et exécutives. Il convient de différencier cette organisation légale de ses modalités effectives de mise en œuvre à une date donnée.

Le secrétariat communal assure notamment la coordination administrative, la gestion de la correspondance et le suivi des décisions relevant de la commune. Son fonctionnement contribue à la continuité des prestations destinées aux habitants.

Le service chargé du contentieux suit les questions juridiques et les litiges impliquant la commune, dans les limites de ses attributions. L'état civil enregistre notamment les naissances, les mariages et les décès et délivre les actes correspondants, selon les procédures légales.

[211] Basila Joël. K. Déforestation urbaine à Kinshasa : un enjeu environnemental urgent. Fatshimetrie Africa. 2025.

Le service de la population traite les dossiers et documents relevant de sa compétence. Le service du personnel suit la situation administrative des agents. Le recrutement, l'affectation, la rémunération et la retraite demeurent régis par les textes applicables ; ils ne relèvent pas d'une liberté générale de décision de l'autorité communale.

Des services de l'État interviennent également sur le territoire communal. La Police nationale congolaise (PNC) contribue à la sécurité des personnes et des biens. La Direction générale de migration (DGM) exerce ses compétences en matière migratoire, tandis que l'Agence nationale de renseignements (ANR) accomplit ses missions légales de renseignement. Leur présence territoriale ne les transforme pas en services municipaux.

Les services techniques relevant des administrations nationales ou provinciales peuvent apporter un appui au développement local. Le bourgmestre intervient dans leur coordination dans les limites de ses compétences, sans se substituer aux autorités dont ils dépendent. Il importe donc de distinguer administration communale, services déconcentrés et chaînes hiérarchiques propres aux institutions concernées.

III. DÉMARCHE EXPLORATOIRE ET DISCUSSION

Cette recherche adopte une démarche exploratoire, inspirée des principes de construction progressive de l'objet et de confrontation des matériaux en sciences sociales.[212] Elle mobilise des observations directes, des témoignages d'acteurs locaux et des sources secondaires. L'accès aux données, le temps disponible et la sensibilité politique des questions abordées limitent l'enquête. Le rapprochement des sources aide à confronter les points de vue, mais ne supprime pas ces limites. L'analyse ne vise ni une estimation représentative de la population ni la mesure d'un effet causal de l'activisme.

Les échanges avec les acteurs font ressortir des préoccupations relatives aux rivalités politiques, à la continuité des projets et à l'instabilité des services. Ces témoignages sont examinés comme des perceptions et des récits de situations, en relation avec le cadre institutionnel. Ils permettent de formuler des pistes d'analyse ; ils ne suffisent pas à établir que les mêmes mécanismes caractérisent l'ensemble des services ou des projets communaux.

[212] VAN CAMPENHOUDT Luc, MARQUET Jacques et QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 5e éd., Paris, Dunod, 2017.

3.1. Mobilisation citoyenne et risques de captation

D'une part, l'activisme peut soutenir la mobilisation sociale et la participation citoyenne. Les initiatives rapportées concernent notamment l'assainissement d'avenues et de rues, la participation de la main-d'œuvre locale et des plantations communautaires de vétivers ou de bambous dans des zones de ravinement. Elles illustrent la possibilité de mettre l'engagement collectif au service de l'environnement urbain, sans préjuger de leur efficacité technique à long terme.

D'autre part, la mobilisation peut devenir un facteur de blocage lorsqu'elle sert à imposer des intérêts partisans dans le fonctionnement administratif. Les récits relatifs à des équipes agissant sans mandat clairement identifié posent la question de la régularité des interventions et de la responsabilité des agents. Leur qualification juridique suppose toutefois l'examen des actes de nomination, des compétences attribuées et des pratiques effectivement constatées.

La pression citoyenne peut inciter les autorités à répondre aux besoins de sécurité ou de services. Cette réactivité doit s'exercer dans le respect des compétences : une autorité communale ne se substitue pas aux juridictions pénales. La participation des habitants et l'action administrative gagnent en légitimité lorsqu'elles s'articulent aux procédures légales plutôt qu'à leur contournement.

3.2. Les rivalités autour des projets communautaires

Un cas rapporté concerne la réhabilitation d'une avenue touchée par un ravin, à proximité du marché Mbanza-Lemba.[213] Le projet aurait bénéficié de l'appui de partenaires locaux, puis rencontré des désaccords entre l'autorité communale et des notables au sujet de la supervision des travaux. Le récit associe ces rivalités à une suspension du financement et à un retard d'exécution. Il éclaire un mécanisme possible de concurrence pour le contrôle d'un projet ; il ne permet pas, à lui seul, de distinguer l'effet des rivalités de celui d'éventuelles contraintes financières ou techniques.

Lorsqu'une initiative collective devient un enjeu d'appropriation politique, son objectif initial peut être déplacé : la visibilité des acteurs prend alors le pas sur les besoins des bénéficiaires. La sélection de ces derniers selon leur appartenance partisane, si elle est établie, compromettrait l'égalité

[213] Archive de la maison communale de Lemba

d'accès aux infrastructures scolaires, sanitaires ou aux autres services. Le risque identifié est celui d'une fragmentation de la communauté et d'une perte de confiance, plutôt que d'un effet uniforme démontré sur tous les projets de Lemba.

Les associations locales peuvent également être exposées à une captation de leurs revendications par des responsables politiques. Une mobilisation née de besoins d'eau ou d'assainissement peut ainsi se déplacer vers une lutte de pouvoir. L'enjeu est de préserver l'autonomie des initiatives citoyennes, la clarté de leur objet et la publicité de leurs relations avec les autorités. Une enquête approfondie permettrait de préciser les conditions dans lesquelles ces relations soutiennent les projets ou en ralentissent la réalisation.

CONCLUSION

L'examen du développement local à Lemba fait ressortir l'ambivalence de l'activisme politique. La mobilisation collective peut favoriser la participation et l'entretien de l'espace communal ; son instrumentalisation peut fragiliser la continuité des projets et la confiance envers les institutions. Les matériaux exploratoires invitent à prendre ces mécanismes au sérieux, sans permettre d'affirmer que l'activisme constitue partout la cause principale des difficultés locales.

Les contraintes financières, les capacités techniques et l'organisation des services doivent être étudiées conjointement aux rivalités politiques. Leur combinaison peut limiter la portée du dynamisme social et des initiatives citoyennes.

Le défi consiste à inscrire l'engagement politique dans une gouvernance responsable. Cela suppose un cadre institutionnel lisible, une gestion transparente des ressources et la professionnalisation des services techniques, afin que la continuité de l'action publique ne dépende pas des rapports de force entre personnes ou groupes.

La participation des habitants doit accompagner cette démarche : information sur les projets, possibilités de discussion et suivi de leur exécution renforcent les conditions d'une action orientée vers l'intérêt général. Ces propositions constituent des orientations de gouvernance dont les effets devront être appréciés dans la durée.

Il convient, à cette fin, de faire respecter les compétences légales et de prévenir la création de structures administratives parallèles ; d'assurer la traçabilité des recettes et leur affectation aux budgets compétents, dans le

respect de l'autonomie financière locale ; de recruter et d'affecter les agents selon les textes et les compétences requises ; enfin, de mobiliser les appuis extérieurs autour de priorités publiquement définies. La neutralité administrative ne supprime pas le débat politique : elle protège l'accès de tous aux prestations communales.

BIBLIOGRAPHIE

Ngandomwali Dongo Nana-Rose et W'Omangelo Jonathan, Les politiques publiques de la salubrité et la résurgence de l'insalubrité dans la ville de Kinshasa, revue de l'Afrique de management (2023) p.2015-2022.

CARASSUS David et BALDÉ Kémo, « Analyse de la gouvernance publique locale : proposition d'une grille de lecture et caractérisation exploratoire des pratiques de l'intercommunalité française », *Finance Contrôle Stratégie*, NS-7, 2020, https://doi.org/10.4000/fcs.3990.

Mathieu WETOTO WA DJEMBA, Recherche sur la décentralisation territoriale : une étude sur le nouvel élan pour le développement local des ETD (2025)

République démocratique du Congo, *Constitution du 18 février 2006*, telle que révisée en 2011, art. 2 et 3.

Albert Ogien, Politique de l'activisme, Essai sur les mouvements citoyens, Paris Presse universitaire France, 2021 p.224

VACHON Bernard, *Développement local, développement durable et gouvernance territoriale*, Cégep de Saint-Félicien / UQAM, 2009.

WEBER Max, *Économie et société*, édition française, 2021.

Archives de la maison communale de Lemba.

Talbot, Damien, La gouvernance locale, une forme de développement local et durable, (2006), p7

Rigaud, Benoit et Johan Jacob.2001. Définir la gouvernance publique, optimum online, 41 (3) : p. 38-47

Pinson, Gilles, Projet de ville et gouvernance urbaine, revue française de science politique, 56 (4) (2006), p. 619-651.

Basila Joël. K. Déforestation urbaine à Kinshasa : un enjeu environnemental urgent. Fatshimetrie Africa. 2025.

VAN CAMPENHOUDT Luc, MARQUET Jacques et QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 5e éd., Paris, Dunod, 2017.

Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L.-H., Laperrière, A., Mayer, R., & Pires, A. La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal : Gaëtan Morin 1997.

Loi organique n° 08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'État et les provinces.

ROSTOW Walt Whitman, *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto*, Cambridge, Cambridge University Press, 1960.

PERROUX François, *L'économie du XXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1961.

AMIN Samir, *L'impérialisme et le développement inégal*, Paris, Éditions de Minuit, 1976.

PNUD, *Rapport sur le développement humain 2023-2024 : Sortir de l'impasse. Repenser la coopération dans un monde polarisé*, New York, 2024.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)

